

INTERPELLATION

PPA Champ de l'Essert : demande de réalisation sans plus tarder du parking d'échange

Selon le Préavis n° 3/2007 du Plan partiel d'affectation "Champ-de-l'Essert", celui-ci « intègre la création d'un parking d'échange proche de l'arrêt du bus (lignes TL 47 et 66) ». Et pour mémoire il est situé à côté des stations de l'autoroute Lavaux, dans les hauts d'Aran.

Lors de sa conception, le PPA avait dû subir des modifications. La création du parking d'échange avait notamment pour but d'augmenter les chances que le PPA soit accepté par le Canton et les diverses parties prenantes.

Il a été adopté par le conseil communal de Villette du 22 octobre 2007.

Dans ces décisions figure celle-ci : « autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance, si nécessaire. »

Depuis de nombreuses années, ce parking d'échange figure régulièrement dans les plans d'investissement de la Commune de Bourg-en-Lavaux mais il est constamment repoussé à plus tard, pour le moment en 2023.

La construction des maisons associées au PPA a pu être réalisée dès les années 2010. Ce qui a permis de loger quelques 80 personnes et de générer des recettes fiscales substantielles.

Le site a fait relativement récemment l'objet de travaux de génie civil pour accueillir les trains de Lavaux express étant donné qu'ils ne pouvaient rester stationner à la gare de Cully.

Il reste de l'espace pour créer ce parking d'échange favorisant le co-voiturage et, dans une moindre mesure, les déplacements en transports publics.

Les décisions qui ont été prises ont lieu d'être honorées sans plus tarder, notamment dans un contexte où les aspects écologiques sont devenus encore plus pertinents.

Ce parking d'échange fait partie d'une politique écologique dynamique pour notre commune.

Il est demandé qu'il soit réalisé sans plus tarder, et en tout cas en 2021.

Interpellation :

- Ce parking d'échange pourra-t-il être réalisé au plus tard en 2021 ?
- Au cas où cela ne pourrait vraiment pas être fait dans le délai indiqué, il est demandé une réponse argumentée et documentée pour en expliquer les raisons, lors du Conseil Communal du 29 juin.

Pour la séance du CC du 8 juin, Bourg-en-Lavaux, le 5 juin 2020 avec le soutien de Jean Micol, Valérie Hill, Christian Currat, Emmanuel Hug, Raoul Baehler.